



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/47/902
4 mars 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-septième session
Point 63 de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

Lettre datée du 3 mars 1993, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre une lettre de M. A. V. Kozyrev,
Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, relative au
rapport que vous avez présenté sur les "Nouvelles dimensions de la
réglementation des armements et du désarmement dans la période de
l'après-guerre froide" (A/C.1/47/7).

Je vous serais reconnaissant de faire distribuer cette lettre comme
document officiel de la quarante-septième session de l'Assemblée générale au
titre du point 63 de l'ordre du jour.

(Signé) Ju. VORONTSOV

ANNEXE

Lettre datée du 2 mars 1993, adressée au Secrétaire général
par le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de
Russie

Votre rapport intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide" (A/C.1/47/7), où nous voyons une initiative importante et opportune, a suscité un grand intérêt en Russie.

Ce rapport témoigne à l'évidence de l'importance croissante que revêtent dans le nouvel environnement international les mesures de désarmement concret. A présent que les blocs ont disparu, les organes des Nations Unies qui s'occupent de désarmement ont la possibilité d'intervenir plus efficacement dans la diplomatie multilatérale. Il nous apparaît que dans ce domaine, la communauté internationale devra désormais axer ses efforts sur les points prioritaires ci-après :

I. Ces dernières années, le contrôle des armements a donné lieu à une activité diplomatique plus vive que jamais, qui a abouti à la conclusion d'accords de désarmement d'une ampleur sans précédent. Parmi les principaux, rappelons le Traité entre la Russie et les Etats-Unis d'Amérique sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs, le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

La préoccupation première est à l'heure actuelle d'appliquer strictement et systématiquement les grands accords qui ont été conclus, et de tirer le meilleur parti des ressources dont on dispose à cette fin. Mais il faut à cet égard que la liquidation des armements aille de pair avec le développement économique stable des pays qui portent le lourd fardeau du désarmement. On serait bien mal avisé, au sortir d'une folle course aux armements, de se lancer dans une course irréfléchie au désarmement.

Il est extrêmement difficile de parvenir seul à éliminer les déséquilibres qui caractérisent une économie militarisée, comme le montre notre expérience : pour s'acquitter des obligations assumées en vertu des traités qu'elle a conclus, la Russie seule dépense des sommes supérieures au revenu national de certains pays développés. C'est pourquoi il importe de définir maintenant une stratégie efficace de partenariat international pour la destruction des armements et la conversion des productions militaires. La Russie ne demande nullement à faire l'objet d'un traitement exceptionnel : ce partenariat est indispensable à tous les pays, développés comme en développement.

L'ONU peut apporter à cet égard un concours précieux. L'Organisation est l'instance tout indiquée pour le développement du dialogue sur la conversion. En même temps, elle pourrait encourager les Etats à prendre des mesures

/...

concrètes pour attirer des investissements dans les secteurs de conversion et de haute technologie, à élaborer des critères rationnels d'exportation, des armes défensives au premier chef, et à consacrer les ressources ainsi obtenues à la conversion.

II. La Russie préconise systématiquement l'adoption de mesures efficaces de renforcement des régimes existants de non-prolifération. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la clef de voûte de cet édifice, et il faudrait qu'il devienne universel et soit prolongé indéfiniment, ce qui, à notre sens, est l'objectif essentiel de la Conférence de prorogation de 1995.

Il nous paraît fort inquiétant que l'adhésion au Traité sur la non-prolifération soit parfois assortie de conditions supplémentaires, et qu'elle soit présentée comme une "concession" à la communauté internationale, que celle-ci aurait à "payer". A l'ONU également, ce comportement doit susciter la réaction qu'il mérite, dans l'esprit des décisions adoptées à la séance du Conseil de sécurité à laquelle ont participé les chefs d'Etat et de gouvernement, en janvier 1992.

III. Au moment où la Russie et les Etats-Unis réduisent radicalement leur armement nucléaire, ramenant cette classe d'armes à un faible niveau, la communauté internationale est en droit d'escompter que dans un avenir point trop lointain, les autres puissances nucléaires, la Grande-Bretagne, la France et la Chine, participeront au désarmement nucléaire.

Le silence qui règne sur les polygones d'essais nucléaires en Russie, aux Etats-Unis et en France laisse bien augurer de la solution du problème de l'interdiction des essais nucléaires. La Russie confirme qu'elle est prête à participer à l'élaboration urgente d'un traité international sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Il est du devoir de tous les gouvernements d'activer les efforts en ce sens, notamment dans le cadre de la Conférence du désarmement de Genève.

IV. Les priorités énumérées en matière de désarmement multilatéral posent de manière aiguë le problème d'une efficacité renforcée du mécanisme international de délibération et de négociation en la matière. La structure qui s'est constituée à cet égard - Première Commission de l'Assemblée générale, Commission du désarmement, Conférence du désarmement - appelle une réforme bien pensée et intégrée, permettant de mieux en coordonner l'activité.

C'est déjà un pas dans la bonne direction que d'avoir mis en parallèle désarmement et sécurité internationale à la Première Commission, ce qui est bien la manière intégrée et moderne d'aborder ces questions. C'est en ce sens qu'il faut de plus en plus oeuvrer, sans oublier aucune des dimensions de la sécurité internationale, notamment la dimension économique et la dimension écologique. Ces tâches exigent une rationalisation plus poussée des travaux de la Première Commission.

La Russie se félicite que l'on ait entamé la revitalisation de la Commission du désarmement de l'ONU. A terme, la Commission aura à examiner, préalablement à l'ouverture de pourparlers, des questions concrètes qu'elle

/...

transmettra ensuite aux instances de négociation, surtout à la Conférence du désarmement.

La Conférence du désarmement demande à être réformée. Il lui faut adopter des méthodes de travail et des formes plus souples, tout en conservant sa fonction essentielle, qui est d'être une instance de négociation. A terme, elle pourrait coiffer les activités de désarmement, les négociations multilatérales sur le désarmement, les mesures de confiance et la transparence se déroulant sous ses auspices. Il serait fructueux à notre avis d'élargir considérablement cet organe de négociation en y admettant les Etats qui l'ont déjà demandé officiellement, c'est-à-dire en augmentant de 50 % environ le nombre des participants. Les moyens concrets de réformer la Conférence pourraient alors être définis compte tenu du visage nouveau qu'elle prendrait avec ces membres supplémentaires.

Globalement, il faut donner au dispositif mondial de désarmement une organisation plus harmonieuse et moins dispersée. Il faudrait également renforcer et consolider les mécanismes de désarmement du Secrétariat de l'ONU.

V. Il y a d'autres aspects où il faudrait procéder comme on l'a fait en intégrant le contrôle des armements au cadre plus large de la sécurité internationale. Il nous semble indispensable que les opérations de maintien de la paix qui se déroulent sous le drapeau de l'ONU impliquent l'élaboration subséquente d'accords effectifs offrant des garanties contre la reprise des opérations militaires, et comportant un aspect important de désarmement. Il pourrait être très intéressant à cet égard de tirer des conclusions générales de l'expérience acquise lors du démantèlement, sous le contrôle de l'ONU, de la machine de guerre iraquienne, et des opérations de rétablissement de la paix en Yougoslavie et au Cambodge ainsi que dans d'autres régions du monde, par exemple dans un rapport du Secrétaire général de l'ONU.

On pourrait examiner aux Nations Unies l'adoption d'une sorte de "code de conduite" des parties aux conflits interethniques, interdisant, entre autres mesures de limitation, l'usage de l'aviation de combat et de lance-roquettes, puis, à terme, des blindés. On pourrait envisager par exemple un moratoire portant sur le transfert de ce type d'armements aux parties en conflit, un système permettant de vérifier que les parties n'utilisent pas les systèmes d'armes les plus modernes, des échanges d'informations sur les violations, le recours au Conseil de sécurité pour d'éventuelles mesures de coercition applicables aux parties en conflit au cas où elles feraient usage de l'aviation de combat ou de lance-roquettes.

Il faudrait également essayer d'actualiser la position sur les mesures provisoires que prend le Conseil de sécurité en vertu de l'Article 40 de la Charte des Nations Unies pour désamorcer les crises dangereuses et les conflits régionaux. On pourrait notamment envisager des mesures de cessez-le-feu, de séparation des adversaires, d'institution de zones démilitarisées et de corridors "humanitaires".

/...

L'Organisation des Nations Unies, dont la fondation après la plus destructrice des guerres poursuivait de nobles buts, a accompli sa tâche essentielle, puisqu'elle a réussi, à l'un des moments les plus difficiles et les plus dangereux pour la paix de l'histoire de l'humanité, à écarter la menace d'une nouvelle guerre mondiale.

L'Organisation a désormais de nouvelles missions à accomplir. La communauté internationale doit faire une large place dans son activité à l'intégration, à la mondialisation et à la revitalisation des efforts de contrôle des armements.

A. KOZYREV
